

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 novembre 2015, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Jean Dutil

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais est absent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

250.11.15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 octobre 2015
- 3 2 3 État comparatif 204 – 2015
- 3 2 4 Discours du maire sur la situation financière
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Demande au gouvernement du Québec de faire de l'éducation publique une priorité
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1 Mise à jour de la politique à l'égard des conditions de travail des membres du service de sécurité incendie et des premier répondants
- 4 2 2 Démissions - pompiers
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Formation – simulateur d'embrasement
- 4 3 2 Programme d'aide financière pour la formation de pompiers

Municipalité de Morin-Heights

4 4	Réglementation
4 4 1	Avis de motion – Règlement 535-2015 relatif à l'éclairage au Domaine Balmoral
5	TRAVAUX PUBLICS
5 1	Rapport mensuel du Directeur
5 2	Personnel
5 2 1	Équipe « B » - déneigement 2015-2016
5 2 2	Entente – chauffeur-opérateur-journalier
5 2 3	Poste d'assistant-contremaître – service des travaux publics
5 3	Résolution
5 3 1	Déneigement des secteurs Jackson, Hurtubise et Lac-Noiret
5 3 2	
5 4	Réglementation
5 4 1	Acceptation provisoire des travaux – Règlement 522-2015 – Aqueduc rue Clos-Joli et des Chutes
6	URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6 1	Rapport mensuel du Directeur Rapport du Directeur, service de l'Environnement
6 1 2	Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
6 3	Résolution
6 3 1	PIIA – 184, chemin Watchorn
6 3 2	PIIA – 764, rue Millard
6 4	Réglementation
6 4 1	
7	LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7 1 1	Rapport mensuel de la Directrice Rapport du Directeur du réseau plein air
7 1 2	
7 2	Personnel
7 2 1	Entretien ménager – 27, Bellevue
7 3	Résolution
7 3 1	Entente avec la municipalité de Piedmont – camp jeunesse
8	AFFAIRES NOUVELLES
9	PÉRIODE DE QUESTIONS
10	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

251.11.15 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2015 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2015.

252.11.15 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'octobre 2015 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 31 octobre 2015

Comptes à payer	469 522,25 \$
Comptes payés d'avance	689 093,42 \$
Total des achats fournisseurs	1 158 615,67 \$
Paiements directs bancaires	5 664,09 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 164 279,76 \$
Salaires nets	94 419,08 \$
Total des dépenses d'octobre 2015	1 258 698,84 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

253.11.15 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2015

Le Directeur général dépose au Conseil qui en a accusé réception, l'état des activités financières au 31 octobre 2015.

254.11.15 ÉTAT COMPARATIF 2014 - 2015

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état comparatif des activités financières des 31 octobre 2014 et 2015.

255.11.15 DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans l'édition hiver de l'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité et sur le site www.morinheights.com.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'octobre 2015. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

Correspondance reçue

MRC des Pays-d'en-Haut : appui pour l'ouverture de la COOP Santé
RIDR : Procès-verbal 12.08.15
Ministère de l'environnement : OBV
MAMOT : taxation – personnes âgées
MRC des Pays-d'en-Haut : PGMR
Rapport du groupe de travail - Perreault
Accord de partenariat avec les municipalités
MRC – schéma de risque
MRC des Pays-d'en-Haut : règlement 309-2015
MMQ : ristourne
Tricentris Express – 2015.10
Fondation médicale des Laurentides : invitation
Auteurs des Laurentides : demande d'adhésion
Sondage : chemins Lakeshore et Blue Hills
Communiqué – ski de fond

Correspondance envoyée

Commission de l'équité salariale : déclaration annuelle
MAMOT : travaux TECQ
S. Panneton : amendes impayées
D. Weyhasen : Rockcliff
J. Banfield : tuyau gelé

256.11.15 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE FAIRE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE UNE PRIORITÉ

Considérant que la démocratie est une valeur fondamentale de la société Québécoise;

Considérant que l'éducation symbolise plus que jamais l'avenir et la construction de notre société;

Considérant que la disparition des élus scolaires est une perte de pouvoir inestimable pour les parents et la population;

Considérant que les élus scolaires sont des hommes et des femmes de tous les horizons qui font le choix de s'engager en politique pour un seul objectif : la réussite des élèves;

Considérant qu'avec des élus à sa tête, l'école publique appartient à la population qui peut questionner à tout moment, les orientations et les choix pris par ses représentants dans la gestion des fonds publics alloués à l'éducation;

Considérant qu'il est primordial de travailler à des passerelles entre les diplômés d'études professionnelles et les diplômés d'études collégiales nettement plus porteuses en réussite des élèves du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir des élus choisis par la population dans le meilleur intérêt des élèves, des parents et des contribuables et de favoriser la participation citoyenne.

Que ce Conseil demande au gouvernement du Québec de faire de l'éducation publique une priorité.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'à madame Jennifer Maccaron, présidente de la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier et aux conseils des municipalités environnantes.

257.11.15 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre 2015 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351 ainsi que la version révisée du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

258.11.15 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois d'octobre 2015.

259.11.15 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

Considérant que la Municipalité s'est dotée de la politique à l'égard des conditions de travail des membres du service de sécurité incendie et des premiers répondants en 1999 et qu'il y a lieu d'en faire une mise à jour;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil adopte la version de ce jour de la politique à l'égard des conditions de travail des membres du service de sécurité incendie et des premiers répondants qui est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

260.11.15 DÉMISSIONS - POMPIERS

Considérant que Monsieur Marc Bérubé a présenté sa démission après 5 années de service et que monsieur François-Michel Deschamps a quitté le service après dix mois;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil prend acte de leur décision et remercie monsieur Marc Bérubé et monsieur François-Michel Deschamps pour leur service.

261.11.15 FORMATION – SIMULATEUR D’EMBRASEMENT

Attendu que le projet de location d’un simulateur d’embrasement (phénomènes thermiques) mis de l’avant par le comité technique en sécurité incendie (CTSI) de la MRC des Pays-d’en-Haut en vue d’être en mesure de mieux former les effectifs des services en sécurité incendie du territoire de la MRC a fait l’objet d’une recommandation positive de la part du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC lors de leur dernière réunion tenue le 27 octobre 2015;

Attendu que pour donner suite à pareil projet, il y a lieu pour les municipalités de s’engager par voie de résolution des municipalités visées par les sept (7) services en sécurité incendie du territoire de la MRC des Pays-d’en-Haut à réserver les sommes requises afin de permettre la dispensation de ladite formation au tiers de leur effectif respectif annuellement (voir tableau en annexe) ;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil confirme la participation de vingt-quatre (24) pompiers de la Municipalité de Morin-Heights au cours des trois (3) prochaines années au coût de 450 \$ (taxes non comprises) par participant et ce, qu’il y ait ou non le nombre de participants confirmés.

262.11.15 PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

Attendu qu’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

Municipalité de Morin-Heights

Attendu que la municipalité de Morin-Heights prévoit la formation de deux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de Monsieur Jake Kuenzli : formation de désincarcération et de Monsieur Charles-André Trudeau : officier non urbain au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

AM 13.11.15 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 535-2015 RELATIF À L'ÉCLAIRAGE AU DOMAINE BALMORAL

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 535-2015 relatif à l'éclairage au Domaine Balmoral et un emprunt de 89 200 \$ amorti sur une période de dix ans et assumés par un tarif sur les 225 immeubles du domaine sera présenté lors d'une prochaine session.

263.11.15 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois d'octobre, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

264.11.15 ÉQUIPE « B » - DÉNEIGEMENT 2015-2016

Considérant que selon l'Article 13.01 b) cols bleus de la convention collective en vigueur, une équipe de soirée est prévu au service des travaux publics pour la période d'hiver, du 1er décembre au 15 avril;

Considérant qu'aucun journalier chauffeur opérateur régulier n'est intéressé à compléter l'équipe de soirée;

Considérant les dispositions de la convention collective de travail intervenue entre la municipalité et le syndicat SCLP, section locale 3950;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Mathieu Groulx au poste de journalier chauffeur opérateur pour compléter l'équipe « B » pour la saison d'hiver 2015-2016, selon les termes de la convention collective en vigueur.

Municipalité de Morin-Heights

265.11.15 ENTENTE – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER

Considérant que monsieur André Pelletier a été embauché l'été dernier à titre de journalier;

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher monsieur Pelletier à titre de journalier chauffeur opérateur temporaire pour compléter l'équipe pour l'hiver ;

Considérant l'entente intervenue avec le syndicat SCFP, section locale 3950 à cet effet, qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et u unanimement résolu par tous les conseillers :

Que monsieur André Pelletier soit embauché à titre de journalier chauffeur opérateur temporaire selon les termes de la convention et la lettre d'entente.

266.11.15 POSTE D'ASSISTANT-CONTREMAÎTRE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'augmentation constante des responsabilités et obligations au service des travaux publics;

Considérant que les contrôles doivent être renforcés afin de répondre aux exigences des différents ministères et organismes et surtout assurer la qualité des services offerts;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics à l'effet de créer un poste en conséquence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la création d'un poste cadre de classe 3, d'assistant contremaître au service des travaux publics.

Que ce conseil approuve la description de tâches qui est annexée à la présente.

Que l'administration soit autorisée à procéder à l'affichage et à enclencher la procédure d'embauche.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire préside l'assemblée, le temps de cette résolution.

Municipalité de Morin-Heights

267.11.15 DÉNEIGEMENT – SECTEURS JACKSON, HURTUBISE ET LAC-NOIRET

Considérant que pour des raisons d'efficacité, le déneigement des secteurs Jackson, Hurtubise et Lac- Noiret est confié à la Municipalité de Wentworth-Nord;

Considérant la proposition reçue de la Municipalité en date du 27 octobre 2015 pour le déneigement de 2,4 km;

Considérant que le prix offert par la Municipalité est celui présenté par le plus bas soumissionnaire de l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte l'offre faite par la Municipalité de Wentworth-Nord pour le déneigement du secteur du Lac-Noiret pour les trois prochaines saisons d'hiver.

Que ce conseil autorise en conséquence le paiement des travaux comme suit :

Saison	Prix au Kilomètre taxes incluses	Montant de l'entente 2,4 km
2015-2016	6 458.52 \$	15 500.44 \$
2016-2017	6 619.98 \$	15 887.95 \$
2017-2018	6 785.47 \$	16 285.12 \$

268.11.15 ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – RÉGLEMENT 522-2015 – AQUEDUC RUE CLOS-JOLI ET DES CHUTES

Considérant la recommandation de paiement préparé par Sébastien Bérubé-Martin, ing. Jr. de l'Équipe Laurence, experts-conseils, relativement aux travaux réalisés dans le cadre du règlement 522-2015;

Considérant que la recommandation de paiement inclut une retenue de 5 % applicable à l'entrepreneur pour une période d'un an à partir du 29 octobre 2015, date de la réception provisoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil entérine l'acceptation provisoire des travaux et autorise le paiement de la somme de 214 856,16 \$ à l'entreprise : 9088-9569 Québec Inc.

269.11.15 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'octobre 2015 du Directeur du Service d'urbanisme.

Municipalité de Morin-Heights

270.11.15 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 28 octobre 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2015 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

271.11.15 PIIA – 184, WATCHORN

Considérant que cette propriété du 184, chemin du Watchorn, lot 3 735 489 située dans la zone 43 est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la proposition déposée et présentée par les propriétaires rencontre les objectifs et les critères du règlement 420 sur le PIIA;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'approuver la proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil autorise l'émission du permis de construction pour le remplacement du revêtement de la toiture au bâtiment existant situé au 184, chemin Watchorn sur le lot 3 735 489 selon la recommandation contenue dans la résolution CCU 45-10-15.

272.11.15 PIIA – 764, RUE MILLARD

Considérant que cette propriété du 764, rue Millard, lot 3 735 730 située dans la zone 39 est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la proposition déposée et présentée par les propriétaires rencontre les objectifs et les critères du règlement 420 sur le PIIA;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'approuver la proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil autorise l'émission du permis de construction pour le remplacement du revêtement de la toiture ainsi que l'ajout d'une lucarne, côté arrière et d'une galerie couverte en façade au bâtiment existant situé au 764, rue Millard sur le lot 3 735 730 selon la recommandation contenue dans la résolution CCU 44-10-15.

Municipalité de Morin-Heights

273.11.15 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'octobre 2015 du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

274.11.15 ENTRETIEN MÉNAGER – CHALET BELLEVUE

Considérant qu'une entente est intervenue avec madame Laura Gauthier pour l'entretien ménager du chalet Bellevue et du corridor aérobique et monsieur Keith Turcotte pour le déneigement des entrées et des galeries ;

Considérant que les coûts d'entretien ménager quotidien est d'environ 100 \$ établit sur un taux horaire de 20 \$ à raison de trois jours/semaines

Considérant que le coût du déneigement est établi sur la base horaire de 25\$;

Considérant que le grand ménage pré-saison représente un coût de 420 \$;

Considérant que la municipalité fourni les produits et équipements;

Il est proposé que madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte l'offre de service et autorise l'administration à faire les paiements selon le barème établi.

275.11.15 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT- CAMP JEUNESSE

Considérant la proposition déposée par la Municipalité de Piedmont à l'effet d'intégrer les enfants de Morin-Heights au camp de jour offert à Mont-Habitant;

Considérant que le conseil est d'avis que cette proposition est à l'avantage de toutes les parties;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil accepte la proposition de partenariat soumise par la Municipalité de Piedmont qui reprend les principes suivants :

- Tarification identique pour les enfants par groupe d'âge
- Contribution annuelle de la Municipalité sera l'embauche des moniteurs supplémentaires requis pour répondre au nombre d'enfants de Morin-Heights
- Entente d'une durée de trois (3) ans

Municipalité de Morin-Heights

- Service de garde avant et après la journée facturé séparément aux parents demandant le service
- Les services offerts aux enfants requérant un encadrement spécial demeure la responsabilité de la Municipalité de résidence

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer l'entente afférente à ce partenariat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

276.11.15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h15.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Six personnes ont assisté à l'assemblée.